

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Etaient présent(e)s : Mmes Corinne BIXEL, Alizée BRANA, Marie-Carmen CANETE, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Monique GIRARD, Marie-Christine MARTIN, MM. Luc BERGEON, Loïc COTTEN, Mickaël DASSOT, Philippe DURIEUX, Alexandre LE BORGNE, Claude MONSEAU, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

La séance est ouverte à 19h40.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Election du maire

Pour ce point de l'ordre du jour Marie-Christine MARTIN, en tant que membre la plus âgée du conseil, est nommée présidente de la séance de vote. Alizée BRANA et Loïc COTTEN sont nommé(e)s assesseurs.

Seul Marc VIGUIÉ se déclare candidat. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement il est élu Maire par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

Choix du nombre d'adjoint(e)s au maire

Le maire Marc VIGUIÉ, élu maire, reprend la présidence de séance. Une discussion s'engage sur la nécessité d'avoir trois maires adjoints au lieu de deux. Afin de mieux répartir la charge de travail il est proposé de nommer trois maires adjoints.

Adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Election du premier adjoint au maire

Seule Marie-Carmen CANETE propose sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement elle est élue première adjointe par 13 voix pour et 2 bulletins blancs.

Election du deuxième adjoint au maire

Seul Jean-Luc ROUQUIÉ propose sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement il est élu deuxième adjoint par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

Election du troisième adjoint au maire

M. Le Maire ayant préalablement souhaité voir Mme Corinne BIXEL à ce poste, seule cette dernière ose poser sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement elle est élue troisième adjointe par 12 voix pour et 3 bulletins blancs.

Délégations données au Maire pour la durée de son mandat

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale il est proposé de donner au Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.22, délégations détaillées dans le corps de la délibération, étant entendu que cette délibération est révocable à tout moment.

Adoptée à l'unanimité.

Délégations de signature données aux adjoint(e)s au maire

Toujours dans le cadre d'assurer la bonne marche de l'administration communale il est proposé de donner délégations de signature permanentes aux adjoint(e)s au maire pour :

- les actes d'Etat civil
- les mandats et les titres.

Adoptée à l'unanimité.

Indemnités du Maire et des adjoint(e)s au maire

Il est décidé de retenir les indemnités correspondant à celles prévues pour les communes de 500 à 1000 habitants soit 1 820,96€ mensuels brut pour le maire et 483,81€ mensuels brut pour chaque adjoint.

Adoptée à l'unanimité.

Mise en place des commissions communales

De droit le Maire fait partie de toutes les commissions. Les élu(e)s se répartissent dans les commissions suivantes :

Urbanisme : bâtiments communaux , environnement, forêt :

Mmes Monique GIRARD, Marie-Christine MARTIN, MM. Luc BERGEON, Loïc COTTEN, Mickaël DASSOT, Jean-Luc ROUQUIÉ, Philippe DURIEUX.

Finances :

Mmes Corinne BIXEL, Marie-Carmen CANETE, M. Luc BERGEON.

Enfance – jeunesse :

Mmes Alizée BRANA, Marie-Carmen CANETE, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, M. Alexandre LE BORGNE.

Actions sociale :

Mmes Alizée BRANA, Corinne BIXEL, Marie Carmen CANETE, Macha DARRIEUSSECQ, Monique GIRARD, M. Jean-Luc ROUQUIÉ.

Adoptée à l'unanimité.

Composition de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS doit comporter 5 élu(e)s et 4 membres de la société civile. Les élu(e)s se proposant sont Mmes Alizée BRANA, Corinne BIXEL, Monique GIRARD, Marie Carmen CANETE et M. Marc VIGUIÉ. Les membres de la société civile nommés lors de la précédente mandature ont exprimé le souhait de renouveler leur engagement. Il s'agit de Mmes Elisabeth MARSETTI, Monique PARRET, Lise RAYNAL et Arlette RIVAULT. Des conseiller(ère)s voudraient proposer de nouvelles personnes. Mme MARTIN souligne l'impérieuse nécessité d'avoir des personnes de confiance, capable d'une grande discrétion et connaissant bien la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants de la commune aux commissions de la Communauté de commune (CDC)

Les conseillers et conseillères choisissent les secteurs de la façon suivante :

- SITCOM : Mme Marlène DARNIS et M. Mickaël DASSOT ;
- SPANC administration : M. Marc VIGUIÉ, Mme Alizée BRANA, ;
- commission Finances,Budget, Patrimoine : MM. Marc VIGUIÉ, Luc BERGEON ;
- commission Développement économique, Tourisme : Mmes Alizée BRANA, Corinne BIXEL ;
- commissionUrbanisme, Aménagement du territoire, Habitat : MM. Marc VIGUIÉ, Luc BERGEON ;
- commission Environnement, Gestion des déchets, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations) : M. Loïc COTTEN, Mme Monique GIRARD ;
- commission Services à la population (petite enfance, enfance-jeunesse, action sociale) :

Mme Marie Carmen CANETE, Marlène DARNIS ;

- commission Culture, Sports, Loisirs : Mmes Alizée BRANA, Corinne BIXEL ;

- commission Mobilités et Transports : Mme Monique GIRARD ;
- commission Communication, Relations avec les communes : Mmes Marie-Carmen CANETE, Macha DARRIEUSSECQ.

Adoptée à l'unanimité.

Financement des transports pour les activités éducatives de l'école de Louchats.

M. le Maire souhaite que la mairie continue à financer les transports pour les activités de l'école de Louchats comme cela avait été instauré en 2023. Il souhaite que cette délibération revête un caractère permanent.

Adoptée à l'unanimité.

Dépenses liées aux cérémonies et évènements communaux

La commune a pour habitude d'offrir un bouquet de fleurs aux mères lors de la venue d'un nouveau-né, de décès et de fêtes ou autres événements. Il souhaite que cette délibération revête un caractère permanent.

Adoptée à l'unanimité.

Prise en charge de la gestion des salaires des agents communaux par le Centre de gestion

Il est demandé de continuer à confier la gestion des salaires et de la carrière des agents communaux au Centre de gestion plus au fait des textes et des évolutions pouvant intervenir. Il souhaite que cette délibération revête un caractère permanent.

Adoptée à l'unanimité.

Création d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le décret du 14 janvier 2002 permet d'instaurer des indemnités pour travaux supplémentaires. Il souhaite que cette délibération revête un caractère permanent.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recruter des agents non titulaires de remplacement.

Il est demandé d'autoriser le Maire à assurer le remplacement d'un agent temporairement indisponible : maladie, maternité...

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un délégué au Parc régional des Landes de Gascogne

M. Loïc COTTEN se propose.

Adoptée à l'unanimité.

Adhésions à l' Association des maires de la Gironde et à l'Association des maires de France

Il est demandé de continuer à adhérer à ces deux associations.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination au Syndicat intercommunal d'électrification de Bernos-Beaulac

M. le Maire explique que la commune est propriétaire du réseau électrique et qu'ENEDIS n'en est que le prestataire. Mme Alizée BRANA et M. Jean-Luc ROUQUIÉ se proposent comme délégués titulaires.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination du représentant du Comité Natura 2000, réseau hydrographique du Saucats et du Gât Mort

Mme Corinne BIXEL propose sa candidature et Mme Alizée BRANA comme suppléante.
Adoptée à l'unanimité.

Nomination des membres du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Louchats-Origne-Guillos (S.I.A.E.P.)

Se proposent en tant que titulaires M. Marc VIGUIÉ (suppléante Mme Alizée BRANA), M. Jean-Luc ROUQUIÉ (suppléant M. Claude MONSEAU) et M. Loïc COTTEN (suppléant Mme Corinne BIXEL) . Les suppléant(e)s ne sont pas interchangeables, chacun(e) est attaché(e) à un titulaire.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) délégué(e) aux listes électorales

Il est proposé que Mme Marie-Carmen CANETE continue à assurer cette tâche.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) délégué(e) chargé(e) des questions de défense

Il est proposé que M. Marc VIGUIÉ continue à assurer cette tâche.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) délégué(e) à la Banque alimentaire de Bordeaux

Il est proposé que Mme Corinne BIXEL continue à assurer cette tâche.

Adoptée à l'unanimité.

Adhésion à la S.P.A.

Toute commune doit avoir un refuge pour animaux domestiques. La S.P.A. sert de refuge à la commune de Louchats depuis plusieurs années. Le tarif est calculé en fonction de la population.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) délégué(e) à la Commission locale d'évaluation et transfert de charges (C.L.E.T.C.)

Cette commission évalue les transferts de charges à l'occasion des transferts de services entre la commune et la Communauté de communes. M. VIGUIÉ se propose comme titulaire et Mme Marie-Carmen CANETE comme suppléante.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération pour désigner des délégués au CNAS (Comité national d'action sociale)

Le CNAS fait office de comité d'entreprise. Il faut au moins un représentant des élus et un du personnel. Il est proposé Mme Marie-Carmen CANETE pour les élu(e)s et Mme Morgane FERRIS pour le personnel.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le premier étage de la mairie

Prochainement aura lieu l'ouverture des plis des artisans soumissionnant aux différents lots de travaux.

L'hôtel-restaurant « Le Merle Blanc »

le Maire informe que le couple qui actuellement exploite « Le Merle Blanc cessera son activité le 1er juin 2026. L'actionnaire principale qui détient 50% du fonds de commerce préfère envisager une mise en gérance par d'autres personnes. Elle étudie deux possibilités

soit un couple oeuvrant pour l'instant au coup par coup sur différents établissements soit un tandem formé d'une dame et de son fils.

Si aucune de ces formules n'aboutit ce sera le dépôt de bilan. Dans ce cas précis la mairie, en tant que propriétaire des murs et des équipements, devra trouver un gérant. Pour parer toute éventualité M. le Maire a commencé à prospecter afin de ne pas perdre de loyer. Un restaurateur professionnel serait intéressé mais sans rachat du fonds de commerce.

L'hôtel-restaurant, en excellent état, très bien équipé et très bien entretenu, possède un grand potentiel à condition d'être géré correctement.

La Gazette

le Maire souhaite, suite au renouvellement du Conseil, que la population soit informée rapidement que toutes les aides accordées précédemment sont reconduites: permis de conduire pour les jeunes, récompenses aux diplômé(e)s, aides sociales diverses....

Faire une Gazette complète rapidement semble exclus d'autant que l'ensemble des élu(e)s voudrait qu'elle émane d'un comité de rédaction. Donc un comité de rédaction est formée avec Mmes Alizée BRANA, Macha DARRIEUSSECQ, Monique GIRARD, Marie-Christine MARTIN et MM. Mickaël DASSOT, Alexandre LE BORGNE. Il est aussi demandé que les associations puissent avoir la possibilité d'insérer des informations. Sur les aides proposées par la mairie une simple feuille A4 sera distribuée avec « Le Sabitout ».

L'APE (Association des parents d'élèves)

L'APE comme chaque année organise une fête de fin d'année scolaire. M. LE BORGNE présente un tableau récapitulant l'ensemble des postes de dépenses et demande à la mairie si elle peut prendre en charge le poste alimentation soit 385,58€.

(Qui paie le spectacle et la tombola ???? La date n'a-t-elle pas été fixée lors de la réunion avec les associations ?

Une discussion s'en suit. Toutes les associations louchataises reçoivent chaque année une subvention de 500€ afin de mettre tout le monde sur le même pied. Si une somme supplémentaire est versée à l'APE il faudra en faire autant pour toutes les associations. M. COTTEN suggère que la mairie prenne en charge directement une animation plutôt que de verser une somme à l'APE.

Mme MARTIN souhaiterait que le mandat ne débute pas sur l'inscription de dépenses supplémentaires alors que toutes les mairies sont dans une situation de restrictions budgétaires fortes. La prise en charge de petites dépenses s'additionnant au fil de l'année à d'autres petites dépenses peut ne pas être une bonne chose. Par ailleurs elle souhaite que les achats alimentaires de l'APE soient plus raisonnables que l'an dernier où beaucoup de produits étaient restés sans preneurs.

M. ROUQUIÉ rappelle que le mois de juin regorge, sur tout le secteur, de fêtes et de manifestations diverses qui éparpille la fréquentation.

La séance se termine à